

Responsabilité ministérielle

demande au président du Conseil du Trésor. J'ai questionné le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) qui, à l'époque, était membre du Conseil du Trésor, mais il a refusé de se lever pour répondre à ma question.

Le 8 juin, cette année, j'ai inscrit au *Feuilleton* une question portant astérique dans laquelle je demandais quels membres du cabinet faisaient partie du Conseil du Trésor le 2 décembre 1975. La deuxième partie de ma question se lisait comme suit:

Lors de la réunion du Conseil du Trésor du 2 décembre 1975, a-t-on examiné la question du financement du contrat négocié avec la société Lockheed au sujet de l'APLA et, dans l'affirmative, quels membres du Cabinet étaient présents?

Le gouvernement refuse de dire à la Chambre quels membres du cabinet faisaient alors partie du Conseil du Trésor. En principe, une période de deux semaines est prévue pour répondre aux questions marquées d'un astérique. Cependant, ils ont décidé de ne pas répondre à celle-là. J'ai de sérieuses réserves à ce propos. Je doute qu'aucun membre du cabinet se soit présenté à la réunion du 2 décembre. Le tout a été expédié machinalement. Voilà pourquoi on n'a pas répondu à ma question.

● (2100)

En outre, on apprend maintenant que le ministre des Approvisionnements et Services a reçu un document de son sous-ministre l'avertissant que le financement par la Lockheed n'était pas assuré et que le ministère de la Défense n'était pas en mesure de financer la première année du projet. De toute évidence, ces révélations démolissent l'alibi du ministre qui prétend qu'il ignorait le 2 décembre que le ministère de la Défense ne financerait pas le contrat au moyen de paiements directs à la société Lockheed.

Voilà qui rend encore plus méprisable le fait de citer des noms et de rejeter le blâme sur les fonctionnaires de la Défense nationale et de son propre ministère. Notre régime de gouvernement exige du ministre qu'il assume ses responsabilités lorsque les choses tournent mal, non qu'il en rejette le blâme sur ses subalternes.

Ce gâchis qu'a été l'affaire des appareils Orion a retardé de plusieurs mois, sinon de plusieurs années l'acquisition par le Canada de patrouilleurs modernes pour remplacer les vieux appareils Argus. Il a entraîné un gaspillage de 16 millions de dollars de l'argent des contribuables...

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, je vous prie. j'ai le regret de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Il ne peut poursuivre qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je désire intervenir en faveur de la motion bien que je le fasse un peu en souriant car c'est un autre exemple où la pelle se moque du fourgon. Il est amusant d'écouter les partisans conservateurs de la libre entreprise, dire de vilaines choses aux libéraux partisans de la libre entreprise, car, quand il est question de passer aux actes, il n'existe pas de différence fondamentale entre leurs politiques, leurs doctrines et tout le reste. Évidemment, cela nous a toujours amusés d'entendre les pelés à ma droite traiter de tondu ceux d'en face. La motion débute ainsi:

Que la Chambre jugeant inacceptable le comportement du gouvernement,...

Voilà une affirmation bien vague. Je ne suis même pas assez brave pour affirmer que tout le comportement du

[M. McKenzie.]

gouvernement est inacceptable. Certains de ses gestes sont acceptables. Dans l'ensemble cependant, je suis d'accord avec l'auteur de la motion, car il y a plus d'inacceptable que d'acceptable.

Avant d'en arriver à l'essentiel de mes propos, je veux mentionner quelque chose que le ministre des Postes (M. Mackasey) a déclaré et que le secrétaire parlementaire a repris. Selon eux, le gouvernement et le parti libéral ont accompli ce qu'il y a de mieux au monde pour défendre et sauvegarder les droits de la Fonction publique. Si le ministre des Postes vérifiait dans l'histoire du Canada, il constaterait que selon l'attitude typiquement libérale, ils sont de 20 à 25 ans en retard.

Quand le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) était premier ministre de la Saskatchewan en 1944, 1945 et 1946, la Fonction publique de la province s'est syndiquée, a obtenu le droit de grève et un meilleur régime de pensions. On s'est alors débarrassé de tous les agents libéraux dans la Fonction publique. Sans compter qu'ils instaurèrent une commission autonome de la fonction publique 20 ans avant qu'un autre gouvernement libéral y ait seulement songé. Pourtant, le ministre peut se sentir fier car il est encore 20 ans en avant du parti conservateur. Il peut s'en réjouir. Mais je ne peux entendre aucune absurdité même dans la bouche d'un libéral. C'est contre leur gré qu'ils ont franchi le seuil du XX^e siècle en ce qui concerne le droit de la Fonction publique de se syndiquer, de faire la grève, d'avoir une commission autonome et un régime de pension convenable. Il a fallu y traîner de force le parti libéral de la Saskatchewan et de chaque province canadienne en dépit de leurs plaintes et de leurs hurlements. Finalement, le parti libéral fédéral y est parvenu. Bien entendu, aucun gouvernement provincial tory n'y est parvenu jusqu'ici.

Le ministre ne devrait en attribuer le mérite aux libéraux que par rapport aux conservateurs. Je lui concède qu'ils sont 20 ans plus avancés que les tories, mais ils sont 25 ans derrière le parti CCF et le NPD.

La motion déclare en outre que la Chambre trouve inacceptable la tendance du gouvernement à rejeter le blâme sur autrui et je cite:

...réaffirme sa croyance dans l'importance du principe admis de la responsabilité ministérielle...

Je suppose que tous les députés acceptent cette disposition. Même les députés ministériels ne peuvent la rejeter. Elle se termine ainsi:

...et exprime son manque de confiance dans le gouvernement.

Je veux montrer comment les ministres, en particulier le ministre des Transports (M. Lang) qui est également chargé de la Commission canadienne du blé n'ont pas su s'acquitter de leur responsabilité ou l'ont passée à d'autres. Ce ministre refuse encore aux producteurs des provinces des Prairies de tenir un scrutin au sujet des grains de provende devant relever de la Commission canadienne du blé, bien qu'il l'ait promis.

Le ministre chargé de la commission n'a pas donné suite à cet engagement malgré le plébiscite qu'ont tenu les producteurs du conseil de commercialisation des produits naturels de la Saskatchewan et qui a montré que 93 p. 100 favorisaient le maintien de la Commission canadienne du blé comme seul organisme de commercialisation des grains de provende. C'est peut-être la raison pour laquelle le ministre chargé de la Commission du blé a refusé de s'acquitter de ses responsabilités et de respecter ses engagements. Quand il a vu le résultat du vote des producteurs de la Saskatchewan sur cette question, il a déguerpi.